



14ème législature

Question N° : 103037	De Mme Annie Genevard (Les Républicains - Doubs)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement : personnel	Tête d'analyse >personnel de direction	Analyse > délégués rectoraux. rémunération. perspectives.
Question publiée au JO le : 28/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la rémunération des délégués rectoraux. Il semblerait que dans la pratique, le recteur ne soit pas soumis à une obligation d'équité des traitements pour les maîtres contractuels dans le public et dans le privé. Aussi, elle la prie de bien vouloir lui préciser les modalités d'utilisation de ces enveloppes budgétaires ainsi que les intentions du Gouvernement en la matière.